

Le PRÉSIDENT: Laissez continuer M. Jaques.

M. Jaques:

D. Une dernière question. Elle résume ce que j'ai dit. Vos griefs et les miens, je puis dire, et je crois exprimer l'opinion de presque tous les cultivateurs de l'Ouest, ne portent pas contre l'administration, mais contre le programme financier en général, programme qui devrait être régi par le gouvernement.—
R. C'est exact.

M. PERLEY: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: M. Slaght a demandé la parole.

M. PERLEY: Me permettez-vous de vous poser une question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PERLEY: Si nous ne pouvons pas en finir pour une heure avec M. Bickerton, celui-ci pourra-t-il revenir demain?

Le PRÉSIDENT: Nous allons essayer d'en finir pour une heure.

M. PERLEY: Je ne crois pas que ce soit possible.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous proposer de siéger cet après-midi?

M. PERLEY: J'allais dire que, comme la Chambre ne siège pas ce soir, nous pourrions suspendre la séance jusqu'à 8 heures, au lieu de siéger cet après-midi.

M. TUCKER: Je propose de suspendre les délibérations jusqu'à 4 heures cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Quatre heures. Très bien, monsieur Slaght.

M. PERLEY: Permettez-moi de dire en passant, que deux ou trois membres du Comité ont l'intention de parler, cet après-midi.

M. KINLEY: Il en reste beaucoup d'autres.

M. PERLEY: Je ne vois pas comment nous pourrions être à deux endroits à la fois. Vu que la Chambre ne siège pas ce soir, je crois que 8 heures ferait bien l'affaire, et cela ne dérangerait personne.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous parlez, cet après-midi? Quel est l'avis du Comité?

Des VOIX: Quatre heures.

M. BLACKMORE: Est-ce que M. Bickerton peut revenir demain?

Le PRÉSIDENT: Nous allons essayer de siéger cet après-midi, si c'est possible. Les témoins doivent repartir aussitôt que possible. Que tous ceux qui veulent siéger à 4 heures, lèvent la main. Maintenant, quels sont ceux qui désirent siéger à 8 heures? C'est 4 heures qui l'emporte. Très bien, monsieur Slaght.

M. Slaght:

D. Votre exposé historique à l'effet que des financiers sont venus demander des chartes de banque et en ont obtenues, m'a intéressé. Je suppose que vous admettez qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la juridiction sur la dette publique, la monnaie, les opérations bancaires, la constitution des banques en sociétés commerciales et sur l'émission du papier-monnaie est de par notre constitution uniquement dévolue au Dominion du Canada. Je vous cite le texte même de l'Acte. Ce que je veux faire remarquer au Comité, c'est qu'en ce qui concerne l'article 59 et bien qu'il s'agisse d'un pouvoir dévolu par notre constitution au gouvernement fédéral, nous avons cédé ce pouvoir aux banques privées en leur conférant le droit de créer de la nouvelle monnaie. Ce que je recommande, par conséquent, c'est de retirer aux banques et de remettre au peuple du Canada le droit de créer toute la nouvelle monnaie nécessaire, au pays. Je conclus, après vous avoir suivi de près, qu'au moins vous n'hésiteriez pas à aller aussi loin, et que votre association préconise que le gouvernement, et le